



Le Partenariat oriental – la gestion des conflits gelés et des États *de facto* de la Transcaucasie

Laura M. Herța

Département de relations internationales et d'études allemandes
Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie
laura.herta@euro.ubbcluj.ro

Résumé

Cet article approche certains concepts-clés associés à la région du Caucase du Sud, comme le sécessionnisme, les conflits gelés et les États de facto. Le dessein principal est de montrer la complexité de cette région, en matière de conflits ethno-politiques, aussi bien que les défis principaux liés au Partenariat oriental. L'approche méthodologique utilisée dans ce papier se concentrera sur les hypothèses constructivistes visant l'analyse des conflits ethno-politiques.

Mots-clés : Partenariat oriental, Caucase du Sud, conflits gelée, États de facto, sécessionnisme

The Eastern Partnership - Dealing with frozen Conflicts and *de facto* States in the South Caucasus

Abstract

This article tackles several key concepts associated with the South Caucasus region, such as secessionism, frozen conflicts, and de facto states. The main goal is to emphasize complexities of this region in terms of ethno-political turmoil and main challenges with respect to the Eastern Partnership. The methodological approach employed in this paper will focus on constructivist claims pertaining to the analysis of ethno-political conflicts.

Keywords: Eastern Partnership, South Caucasus, frozen conflicts, de facto states, secessionism

Le Partenariat oriental et la Transcaucasie

En 2004, la Politique européenne de voisinage¹ a été initiée. En 2003, l'UE a nommé un représentant spécial pour le Caucase du Sud, afin d'y soutenir les processus de démocratisation et de résolution des conflits. L'Initiative du Partenariat oriental (PO) a été lancée en 2009, au Sommet de Prague, pour les États de l'Europe orientale et du Caucase du Sud.

Tout au long des années 1990, l'UE n'avait pas joué un rôle décisif dans le Caucase du Sud, mais en 1999, l'Accord de partenariat et de coopération (APC), plutôt générique, est entré en vigueur. D'une part, l'UE a assumé un rôle actif dans la promotion des droits de l'homme et a engendré le Partenariat oriental, *inter alia*, comme une plateforme de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la stabilité. D'autre part, l'Union européenne est souvent analysée en termes d'« Europe pouvoir normatif » (Manners, 2002). Ce rôle implique la capacité de l'UE d'établir des normes et ensuite de les exporter par la Politique européenne de voisinage (perçue comme un processus de diffusion de normes dans l'« étranger proche » européen), notamment par le biais du Partenariat oriental.

En 2006, l'Union européenne et la Géorgie ont signé le Plan d'action sur la coopération. En juin 2014, la Géorgie (tout comme la Moldavie et l'Ukraine) ont signé leurs Accords d'association avec l'Union européenne. Depuis le Traité de Maastricht, l'Union européenne s'est établi le but de « préserver la paix, prévenir les conflits et consolider la sécurité internationale » (Art. III-193 du projet du Traité constitutionnel). Or, cet objectif a été incorporé dans le Plan d'action UE-Géorgie, comme Domaine prioritaire no. 6 (*Promouvoir la résolution pacifique des conflits intérieurs*), afin de « contribuer à la résolution des conflits en Abkhazie, Géorgie, et Région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, Géorgie, fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, dans le cadre de ses frontières reconnues par la communauté internationale » (EU-Georgia Action Plan).

Pour ce qui est de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, ils paraissent s'être inscrits sur une autre voie, tout en rejoignant l'Union économique eurasiatique (avec la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan et le Kirghizstan), et aucun n'a signé d'Accord d'association avec l'Union européenne.

Les relations de l'UE avec l'Arménie sont encadrées dans le Partenariat UE-Arménie et l'Accord de coopération, signés en 1999, qui « promeuvent une coopération compréhensive en matière de dialogue politique, commerce, investissements, économie, législation et culture » (Armenia and the EU).

Les relations de l'UE avec l'Azerbaïdjan sont elles aussi développées par l'Accord de partenariat et de coopération. Dans des domaines tels la promotion des droits de l'homme, la démocratisation et la stabilité, les relations entre l'UE et l'Azerbaïdjan ont été tendues, puisque « l'UE continue à accentuer l'importance des questions liées à la défense des droits de l'homme, à l'espace de la société civile et à la liberté des médias, de parole et de réunion » (EU-Azerbaijan relations, European Union External Action). Cependant, « l'engagement de la société civile est un trait essentiel de la coopération entre l'UE et l'Azerbaïdjan, reflété par le fait

que l'UE est le plus grand donateur étranger pour la société civile d'Azerbaïdjan » (EU-Azerbaijan relations, European Union External Action). Le conflit non résolu du Haut-Karabagh représente un obstacle majeur pour la stabilité dans la région.

Approches théoriques des conflits ethniques

Il est devenu un truisme de dire que la rivalité ethnique, le séparatisme et les conflits identitaires sont des questions essentielles et qu'elles représentent de véritables menaces contre tout processus intégratif. Les conflits ethno-politiques sont prolongés et, parfois, ils représentent des formes violentes de rivalité dans lesquelles des leaders de certains groupes utilisent des symboles ethniques et reposent sur la mobilisation des groupes ethniques afin d'atteindre des buts politiques (Herța, 2017 : 108).

L'École constructiviste affirme que l'identité ethnique n'est ni pré-donnée ni naturelle, et qu'elle n'est non plus un simple outil qui est « invoqué et manipulé par des entrepreneurs ethniques pour des desseins politiques individuels ou collectifs » (Taras, Ganguly, 2008 : 12). En d'autres termes, l'identité ethnique est construite de façon sociale et internalisée par des individus (bien que le degré d'internalisation en soit variable).

Lorsqu'on problématise le conflit ethnique, les constructivistes rejettent l'idée que l'identité ethnique est pré-donnée ou un phénomène naturel et opinent que « les identités ethniques sont des constructions sociales durables » et « des produits des actions et des choix humains », au lieu d'être donnés de manière biologique (Taras, Ganguly, 2008 : 12). Selon Cristoph Zürcher, « l'ethnicité *per se* n'est jamais l'explication d'un conflit; en revanche, la façon dont l'ethnicité est institutionnalisée et dont cette institutionnalisation devient contestée pendant des périodes de changement social rapide explique le conflit » (Zürcher, 2007 : 54). L'argument de Zürcher est que « les frontières ethniques, bien qu'elles ne soient pas une *cause* du conflit *per se*, devient renforcées, ou même réinventées *pendant* le conflit. L'importance de l'ethnicité peut donc être le résultat de « l'ethnisation » du conflit. Les différences culturelles deviennent notables pendant les conflits, puisque c'est le matériau dont on bâtit les barrières entre les groupes » (Zürcher, 2007 : 55).

Conflit ethno-politique et sécessionnisme au Caucase du Sud

Lorsqu'on analyse les guerres post-soviétiques, l'argument soutenu ici est que le collapse du système soviétique a augmenté les incitations et les possibilités des élites nationales. La carte soviétique était fondée sur « la territorialisation de

l'ethnicité » (Zürcher, 2007 : 23). Ceci signifie que les unités administratives avec une nation titulaire définie ont été créées et incluses dans la hiérarchie de l'ethno-fédéralisme soviétique. Cette hiérarchie soviétique reposait sur trois niveaux : 1) les Républiques de l'Union (Républiques socialistes soviétiques/RSS); 2) les Républiques autonomes (Républiques socialistes soviétiques autonomes/RSSA) et 3) les Régions/Oblasts autonomes (Oblasts autonomes/OA) (Cornell, 2005 : 136-138; Zürcher, 2007 : 23-32; Mirsky, 1997 : 1-10; Rubin, Snyder, 2005).

Quant à nos études de cas, la Géorgie a reçu le statut de RSS et les Géorgiens en représentaient environ 77% de la population totale (suivis par d'autres groupes non-titulaires, comme les Arméniens, les Russes, les Azerbaïdjanais et les Ossètes). L'Abkhazie a reçu le statut de RSSA et sa composition démographique ethnique comprenait une majorité géorgienne (approximativement 45%), tandis que les Abkhazes représentaient seulement 18% de la population totale qui vivait dans la République autonome d'Abkhazie. L'Oblast autonome de l'Ossétie du Sud avait une majorité ossète (66%) et une minorité géorgienne (29%) (Zürcher, 2007 : 28-31; Marchand, 2011 : 323). Le terme *micronationalisme* a été inventé par Ted Gurr, afin de décrire les mouvements indépendantistes des groupes numériquement très réduits, comme les 96,000 Abkhazes musulmans du coin nord-ouest de la Géorgie et les 164,000 Ossètes du nord de la Géorgie qui voulaient s'unir aux 402,000 Ossètes vivant dans la région autonome homonyme du sud de la Russie (Gurr, Harff, 2004 : 24).

L'Arménie et l'Azerbaïdjan étaient tous les deux des Républiques socialistes soviétiques (RSS), tandis que le Haut-Karabagh était une Région autonome/Oblast. Le territoire du Haut-Karabagh comprend 4.400 km² et 77% de sa population (totalisant environ 189,000 à la fin des années 1980) est représentée par des Arméniens, tandis que 22% sont Azerbaïdjanais (Zürcher, 2007 : 152). Lorsque les Bolcheviks ont conquis le Caucase du Sud, en 1920, les républiques antérieurement indépendantes d'Arménie et d'Azerbaïdjan sont devenues des RSS et le Haut-Karabakh a été incorporé en Azerbaïdjan, en dépit de la population majoritairement arménienne de la région (Kopecek, Hoch, Baar, 2016 : 442; Kambeck, Ghazaryan, 2013).

L'ethno-fédéralisme soviétique a été voué à garantir le contrôle depuis le centre et à se doter de stratégies de neutralisation contre les aspirations des différents groupes ethniques. Pourtant, ceci s'est avéré un facteur corrosif. Comme il a été montré par Zürcher, « la dotation des républiques de l'union en attributs d'États et l'ancrage de leur statut d'États souverains dans la constitution soviétique a préparé le processus de *souverainisation* qui a commencé en 1988 » (Zürcher, 2007 : 34).

À côté de ce trait, d'autres spécificités du nationalisme soviétique, notamment le phénomène décrit par Ian Bremmer comme « matriochka-nationalisme » (Bremmer, Taras, 1993 : 22), à savoir l'existence de nations dans le cadre d'une nation plus grande, ont mené à l'effet cumulatif suivant : la résurgence du nationalisme russe a déclenché la revitalisation d'autres mouvements nationaux et, donc, a représenté le germe du conflit. En se référant au Caucase et à l'analogie de la poupée peinte russe *matriochka*, René Does a montré que « au moment de la chute de l'Union soviétique, l'effort pour une plus grande souveraineté et même pour l'indépendance totale était également virulent dans les formations autonomes qui se trouvaient dans la hiérarchie inférieure de l'État soviétique » (Companjen, Marác, Versteegh, 2010 : 54).

C'est dans ce contexte que l'État géorgien a été contesté par les mouvements sécessionnistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. L'argument soutenu ici est qu'il n'y a pas eu de relation stricte, du type cause-effet, entre la mobilisation nationale et la violence organisée. Pour une période de temps, comme le montrait Zürcher, la mobilisation nationale a été présente dans « des rassemblements de masse [...], l'usage exagéré des symboles nationaux, des discours publics et la réécriture des histoires nationales » (Zürcher, 2007 : 39). En effet, la tension inter-ethnique entre les Géorgiens et les Ossètes, et, respectivement, entre les Géorgiens et les Abkhazes, ne s'est pas transformée en un conflit armé violent de manière « naturelle », inhérente ou « automatique ». Toute tentative de dépolitiser les conflits ethniques et toute accentuation réductionniste de leur « nature ethnique » mènent à une simplification excessive qui perd son contenu visant la dynamique croissante de cette rivalité ethno-politique.

Dans une analyse élaborée du Caucase, Svante Cornell a argumenté que les conflits du Caucase du Sud ne pouvaient pas tout simplement être décrits comme d'une nature « ethnique » ou « religieuse », car « les conflits sont principalement des conflits politiques visant le territoire et la possession » de ce territoire (Cornell, 2005 : 2). Les politiques symboliques, les discours qui construisent la dynamique du type « nous contre eux » et la politisation des disputes territoriales, identitaires et ethniques font partie d'une description précise des conflits du Caucase du Sud. La rivalité inter-ethnique et, plus tard, la violence ethnique, ont été les résultats d'une mobilisation (nationaliste) politique, et non pas des facteurs déclencheurs inévitables.

Tout en nous appuyant sur des suppositions constructivistes, nous pouvons observer que les guerres sécessionnistes en Géorgie n'ont pas suivi une ligne de belligérance inter-ethnique inhérente, ni une forme de rivalité endémique qui se perpétue automatiquement entre les Géorgiens et les Ossètes, ou entre les Géorgiens et les Abkhazes.

Selon Christoph Zürcher, « il serait simpliste de prétendre que les nations et le nationalisme ont provoqué la tourmente caucasienne à la fin de l'Union soviétique. En revanche, c'est l'héritage institutionnel de l'Union soviétique qui a engendré les façons dont les concepts de *nation* et d'État ont été contestés » (Zürcher, 2007 : 40).

Nous soutenons que la perception des craintes visant non seulement les besoins matériels des Géorgiens, des Ossètes et des Abkhazes, mais aussi les psychologiques et les idéationnels, comme l'identité, la reconnaissance et l'autonomie, combinés avec les éléments agrégés corrosifs de l'organisation ethno-fédérale soviétique, a été celle qui a déclenché la mobilisation ethnique. Un processus graduel, bien que précipité, d'induction de la menace et du déclenchement du besoin d'insatisfaction, s'est déroulé en parallèle avec la disparition de l'Union soviétique. Zürcher a montré que « les Géorgiens, les Abkhazes et les Ossètes se sont mobilisés en réaction au projet national des autres groupes, qui a été perçu comme une menace contre leur propre projet national. Chacun de ces trois groupes a fini par voir les prétentions ethno-nationales de l'autre groupe comme mutuellement exclusives, et s'est mobilisé afin de réagir à la mobilisation de l'autre groupe » (Zürcher, 2007 : 144).

Une radicalisation de l'agenda politique des Abkhazes et des Ossètes est intervenue également, qui les a transformés en ce que Ted Gurr décrit comme *ethnonationalistes* (Gurr, Harff, 2004 : 19-30). Lorsqu'un certain groupe perçoit une perte de la chance de partager le pouvoir, l'autonomie en tant qu'option tend à se dissiper et d'autres stratégies radicalisées sont envisagées. Dorénavant, l'autonomie est remplacée par des aspirations d'indépendance et le sécessionnisme est mis en marche. Tout au long de ce processus, les pratiques du discours et la construction de *l'altérité* jouent un rôle essentiel dans la création de l'identité du groupe, des menaces et des stratégies.

Autant les Arméniens du Karabakh que l'Arménie avaient considéré que l'attachement du Haut-Karabakh à la RSS d'Azerbaïdjan était injuste et, suite à la mort de Staline, ils ont demandé que la situation fût réévaluée. De violents affrontements se sont passés à Stepanakert (la capitale du Haut-Karabakh) en 1963, provoquant la mort de 18 Arméniens; ceci a marqué non seulement la première expression publique du mécontentement par un groupe national dans le cadre de l'URSS, mais aussi la répression des demandes arméniennes par le régime soviétique (Zürcher, 2007 : 144-145). Le mécontentement des Arméniens est réapparu pendant les réformes de Gorbatchev et « la question du Haut-Karabakh a immédiatement allumé les sentiments nationalistes parmi la population arménienne », aboutissant à « des tensions croissantes [qui] ont provoqué des affrontements armés entre les deux

communautés nationales pendant les dernières années de l'Union soviétique - non seulement au Haut-Karabakh proprement-dit, mais aussi dans la RSS arménienne et la RSS azerbaïdjanaise, qui abritaient, respectivement, des minorités azerbaïdjanaïses et arméniennes importantes » (Kopecek, Hoch, Baar, 2016 : 442). Selon Zürcher, « le conflit du Karabakh a été le premier conflit ethno-politique à grande échelle qui a émergé ouvertement dans l'Union soviétique, et l'Union soviétique en déclin n'a pas réussi à le gérer à grande échelle » (Zürcher, 2007 : 154).

L'argument principal soutenu ici est que les narrations et contre-narrations, la politique symbolique, les réitérations ou les réinterprétations des événements historiques, transmises par le discours, aussi bien que la mobilisation politique nationaliste, ont été des éléments qui ont torpillé la situation post-soviétique dans le Caucase du Sud. En outre, nous estimons que les conflits ethno-politiques devraient être exprimés sans restreindre leur cause à la nature simplement ethnique de la rivalité entre les groupes, en dépolitisant les disputes, et qu'un discours socioconstructiviste promeut une compréhension cohérente des mouvements sécessionnistes.

Conflits gelés et États *de facto*

En général, l'expression « conflits gelés », lorsqu'on l'applique à l'espace post-soviétique, est vouée à illustrer les cas de l'Abkhazie, de l'Ossétie du Sud, du Haut-Karabakh et de la Transnistrie, quoique la littérature récente tende à y inclure le cas de la Crimée aussi (puisque, depuis 2014, elle « est sous le contrôle et la juridiction *de facto* de la Russie »²). Vu que le sujet de cette étude est le Caucase du Sud, nous présenterons seulement les trois régions séparatistes mentionnées ci-dessus.

Le terme « conflit gelé » se réfère à une situation post-conflit où il n'y a plus de violence, mais, en même temps, la résolution en est absente. En principe, les zones des violences, marquées en général par des mouvements sécessionnistes, sont dénuées d'hostilités, mais les parties du conflit n'ont pas réussi à trouver une solution mutuellement agréable. Ainsi, le conflit est « gelé », bien qu'une dynamique locale indique plutôt une dispute dormante qui pourrait ré-escalader à l'avenir. D'autres approches accentuent aussi le fait que, du point de vue terminologique, l'expression est autant trompeuse qu'erronée. Par exemple, Filon Morar estime que « les entités avec un statut légal, régional et international ambigu décrivent plutôt un conflit prolongé avec une possibilité notable d'être *dégelé*, sans transcender effectivement la condition de *zone grise* » (Morar, 2010 : 11).

Le conflit abkhaze-géorgien a escaladé en 1992. Il a fini officiellement en 1994. Toutefois, il y a eu d'autres éclats de violence, en 1997, 2001, 2006 et notamment suite à la guerre russo-géorgienne, déclenchée par l'offensive de la Géorgie en Ossétie du Sud, lors d'une tentative de réincorporer la région.

En 1991, l'Ossétie du Sud a déclaré son indépendance de la Géorgie, bien que sans reconnaissance internationale. L'Accord de Sotchi, conclu entre l'Ossétie du Sud et la Géorgie, a mis fin aux violences. Pourtant, le conflit s'est rallumé en 2004, après la tentative du gouvernement de Saakachvili de « restaurer l'intégrité territoriale de la Géorgie », qui a mené aussi à « l'exode de l'Ossétie du Sud, les ethniques géorgiens partant pour la Géorgie, tandis que les Ossètes se sont déplacés vers le territoire russe, particulièrement l'Ossétie du Nord » (Zürcher, 2007 : 144-145).

En 1991, l'Azerbaïdjan et l'Arménie ont initié les procédures de sécession, en déclarant leur indépendance de l'URSS. Concomitamment, l'Oblast autonome du Haut-Karabakh a déclaré son indépendance de l'Azerbaïdjan, mais, du point de vue légal, il est resté partie de l'URSS (Kambeck, Ghazaryan, 2013 : 25). Une guerre ouverte s'est déclenchée en 1992 au long de la frontière arménienne-azerbaïdjanaise, et à l'intérieur du Haut-Karabakh. En 1994, la Russie a négocié un cessez-le-feu, qui a formellement mis fin au conflit. En fait, le conflit est devenu dormant ou « gelé », parce que ses racines n'ont jamais été abordées et résolues. En 2016, la violence a resurgi au Haut-Karabakh et les affrontements militaires qui s'en sont suivis ont provoqué la mort d'environ 60 personnes.

Avant 2008, la situation autant en Abkhazie qu'en Ossétie du Sud était souvent nommée « un conflit gelé » et on se référait aux deux comme à des États *de facto*, quoiqu'ils fussent isolés sur le plan international. Selon Relitz, la situation de ces États *de facto* a changé fondamentalement après la guerre russo-géorgienne de 2008, à cause « de l'influence et du patronage russes croissants » (Relitz, 2016 : 104).

En outre, la région sécessionniste du Haut-Karabakh s'est elle aussi dotée d'une « condition empirique d'État pendant ses environ 20 ans d'indépendance *de facto* de l'Azerbaïdjan ». (Smolnik, 2012 : 2). Comme il est indiqué par les chercheurs, la différence principale entre les États *de facto* d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, d'une part, et le Haut-Karabakh, d'autre part, est que ces premiers ont été reconnus par la Russie en tant qu'États indépendants, tandis que ce dernier « reste sans reconnaissance partielle - même son allié le plus proche et son pays parent, l'Arménie, ne l'a pas reconnu » (Smolnik, 2012 : 2).

Sur un autre plan régional, le dénominateur commun de ces trois études de cas est constitué par le soutien et l'implication de la Russie. Comme il a été mentionné par d'autres, « dès le début, c'étaient des conflits tripartis et non pas bilatéraux.

Moscou a été un acteur décisif qui a offert aux sécessionnistes du soutien militaire, politique, moral, économique et financier. Il a empêché une implication internationale plus vaste et a utilisé sa position dans les mécanismes de négociation afin de protéger ces États de facto » (Tudoroiu, 2012 : 137)³. Sur le plan conceptuel, un État *de facto* est une réalité empirique avec une reconnaissance internationale controversée. Comme il a été défini par certains chercheurs, « les États de facto sont le résultat d'un fort acte sécessionniste, d'une part, et du manque de volonté du système international d'accepter la sécession, d'autre part. Ce sont des régions qui remplissent les fonctions normales de l'État sur leur territoire et qui sont généralement soutenues par des proportions importantes de leur population » (Bahcheli, Bartmann, Srebrnik, 2005 : x).

Lorsqu'on se réfère au statut légal des États *de facto* de la région du Caucase du Sud, il faut faire quelques distinctions notables. Le Haut-Karabakh n'a été reconnu par aucun État membre des Nations unies. Les seules entités qui ont reconnu son indépendance sont l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et la Transnistrie. Autrement dit, comme il a été montré par les analystes, « il n'existe pas de pays reconnu qui contesterait que [...] Karabakh *de jure* appartient à l'Azerbaïdjan⁴. » D'autre part, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud ont été reconnues par la Russie, par un nombre très faible d'États membres des Nations unies (à savoir le Nicaragua, le Venezuela et Nauru) et par certains États *de facto* (le Haut-Karabakh, la Transnistrie, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, ces dernières reconnaissant réciproquement leur indépendance).

Dans ce contexte, l'Union européenne doit se confronter à une région complexe. Les stratégies de l'UE de « non-reconnaissance et engagement » à l'égard de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie et de « non-reconnaissance et non-engagement » (Smolnik, 2012 : 4-5) envers le Haut-Karabakh ne simplifient pas la question, mais indiquent une position apparemment ambivalente et indécise.

L'escalade politique des conflits en Ossétie du Sud et en Abkhazie qui est intervenue pendant l'été de 2008 a obligé l'UE de se forger une nouvelle stratégie envers ses voisins orientaux dans le cadre de la PEV. Bien que la formulation des initiatives du PO ait été entreprise à la suite de la guerre russo-géorgienne, l'UE n'a jamais conçu une stratégie de prévention et de résolution des conflits à l'intérieur de son Partenariat oriental et elle s'est avérée hésitante dans l'établissement d'une politique cohérente et formelle à l'égard de tous les EDF de la région (Akçakoca, Vauhauwaert, Whitman, Wolff, 2009).

Un pas mineur en avant dans la création d'une formule pratique pour approcher l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud est arrivé en décembre 2009, lorsque le Comité politique et de sécurité du Conseil de l'UE a soutenu un papier politique visant la

non-reconnaissance et l'engagement, voué à ouvrir « un espace politique et légal dans lequel l'UE peut interagir avec les régions séparatistes sans compromettre son acceptation de l'intégrité territoriale de la Géorgie » (Fischer, 2010 : 1). Les deux coordonnées principales de cette politique sont abordées par Sabine Fisher, qui a écrit un rapport dédié à la PNRE, publié à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, et par Alexander Cooley, professeur associé de sciences politiques à l'Institut Harriman de l'Université Columbia, qui a écrit *Engagement without Recognition: A new Strategy toward Abkhazia and Eurasia's Unrecognized States* (Cooley, Mitchell, 2010 : 59-73).

La politique est bâtie sur deux piliers : l'un légal - le principe ferme de non-reconnaissance de la communauté internationale envers l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, et l'autre civique - l'engagement à l'égard de celles-ci dans le cadre de non-reconnaissance. Si la partie de non-reconnaissance de cette politique a été toujours renforcée dans tous les documents officiels entre l'UE et la Géorgie, où l'UE a réitéré « son fort soutien pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues » (Georgia and the EU, 2016), l'aspect de la politique visant l'engagement a été limité et dénué de consistance et de cohérence, pour de différentes raisons.

L'UE s'est proposé de garder un profil bas sur le plan international autour de cette politique et n'a publié ni sa variante de 2009, ni une version actualisée de celle-ci. Cependant, dans son dialogue notamment avec la Géorgie, Bruxelles a mis en question l'approche intégrationniste de Tbilissi et a promu la transition d'une politique isolationniste à l'une favorisant l'engagement *de facto* auprès de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

Bibliographie

Akçakoca, A.; Vauhauwaert, T.; Whitman, R.; Wolff, S. 2009. After Georgia: conflict resolution in the EU's Eastern Neighbourhood. In: *EPC*, Issue Paper No.57, avril 2009, http://epc.eu/documents/uploads/961937412_EPC%20Issue%20Paper%2057%20-%20After%20Georgia.pdf [consulté le 28 février 2017].

Armenia and the EU, https://eeas.europa.eu/delegations/armenia/896/armenia-and-eu_ [consulté en mars 2017].

Bahcheli, T., Bartmann, B.; Srebrnik, H. (éd.). 2005. *De facto States. The quest for sovereignty*, Londres et New York: Routledge

Bremmer, I. 1993. Reasserting Soviet Nationalities Theory. In: Ian Bremmer; Ray Taras (éd.), *Nations, Politics in the Soviet Successor States*, Cambridge: Cambridge University Press

Cooley, A., Mitchell, L. A. 2010. Engagement without Recognition: A new Strategy toward Abkhazia and Eurasia's Unrecognized States. In: *The Washington Quarterly*, Center for Strategic and International Studies, 33:4

Cornell, S. E. 2005. *Small Nations and Great Powers. A Study of Ethnopolitical Conflict in the Caucasus*, Londres et New York: Routledge Curzon.

Corpădean, A. 2015. Romania and the Republic of Moldova. Common Assets and Challenges amid the Europe 2020 Agenda. In: Valentin Naumescu, Dan Dungaci (éd.), *The European Union's Eastern Neighbourhood Today. Politics, Dynamics, Perspectives*, Londres: Cambridge Scholars Publishing.

Corpădean, A. 2016. The Romanian-Hungarian Strategic Partnership 2002-2016. In: Nicolae Păun, Sylvain Schirmann (éd.), *Borders, Identities, Communities. The Road to Reconciliation and Partnership in Central and Eastern Europe*, Baden-Baden: Nomos.

Corpădean, A. 2018. Assessing Romania's Strategic Partnerships - Recent Endeavours in Romanian-Moldavian Relations. In: *Der Donauraum, Zeitschrift des Institutes für den Donauraum und Mitteleuropa*, 56. Jahrgang 1-2/2016: 25 Years of Development in the Post-Soviet Space: Civil Society and Participatory Democracy, Vienne.

Directorate-General for External Policies, Policy Department. 2016. *The frozen conflicts of the EU's Eastern Neighbourhood and their impact on the respect of human rights*, Parlement européen, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578001/EXPO_STU\(2016\)578001_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578001/EXPO_STU(2016)578001_EN.pdf) [consulté en mars 2017].

Does, R. 2010. The Ethnic-Political Arrangement of the Peoples of the Caucasus. In: Françoise Companjen; László Marácz; Lia Versteegh (éd.), *Exploring the Caucasus in the 21st Century. Essays on Culture, History and Politics in a Dynamic Context*, Amsterdam: Pallas Publication.

EU-Azerbaijan Relations, European Union External Action, https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage_en/4013/EU-Azerbaijan%20relations [consulté en mars 2017].

EU-Georgia Action Plan, available at http://eeas.europa.eu/enp/pdf/pdf/action_plans/georgia_enp_ap_final_en.pdf [consulté en mars 2017].

European External Action Service. 2016. *Georgia and the EU*, https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage_en/1237/Georgia%20and%20the%20EU [consulté en mars 2017].

Fischer, S. 2010. *The EU's Non-Recognition and Engagement Policy towards Abkhazia and South-Ossetia*, ISS Seminar Report, Bruxelles, décembre 2010, p.1. https://www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/NREP_report.pdf [consulté le 28 février 2017].

Georgia and the EU, European External Action Service, publié le 11 avril 2016, https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage_en/1237/Georgia%20and%20the%20EU [consulté le 2 mars 2017].

Gurr, T. R., Harff, B. 2004. *Ethnic Conflict in World Politics*, 2^e édition, Boulder: Westview Press
Herța, L. M. 2017. Complexities and Challenges within the Eastern Partnership: Ethno-Political Secessionism, Frozen Conflicts, and De Facto States in South Caucasus. In: *Studia UBB Europaea*, (LXII) no. 1, mars 2017.

Kambeck, M.; Ghazaryan, S. (éd.). 2013. *Europe's Next Avoidable War Nagorno-Karabakh*, Palgrave Macmillan
Kopecek, V.; Hoch, T.; Baar, V. 2016. Conflict Transformation and Civil Society: The Case of Nagorno-Karabakh. In: *Europe-Asia Studies*, 68:3.

Manners, I. 2002. Normative Power Europe: A Contradiction in Terms? In: *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, 2.

Marchand, P. 2011. « Conflits dans l'espace post-soviétique : une géographie de la décomposition impériale ». In : Franck Tétart (sous la direction de), *Géographie des conflits*, Paris : Éditions Sedes/Cned

Mirsky, G. I. 1997. *On Ruins of Empire. Ethnicity and Nationalism in the Former Soviet Union*, Westport, Connecticut; London: Greenwood Press.

Morar, F. 2010. The Myth of 'Frozen Conflicts. Transcending Illusive Dilemmas'. In: *Per Concordiam. Journal of European Security and Defence Issues*, Volume 1, No. 2, juin 2010, p. 11, http://www.marshallcenter.org/MCPUBLICWEB/mcdocs/files/College/F_Publications/perConcordiam/pC_V1N2_en.pdf [consulté en mars 2017].

Relitz, S. 2016. De Facto States in the European Neighbourhood: between Russian Domination and European (Dis)Engagement. The Case of Abkhazia. In: *EURINT Proceedings 2016*, p. 97, http://cse.uaic.ro/eurint/proceedings/index_htm_files/EURINT2016EURINT2016_REL.pdf [consulté en mars 2017].

Smolnik, F. 2012. Lessons Learned? The EU and the South Caucasus De Facto States. In: *Caucasus Analytical Digest*, No. 35-36, 15 février 2012, p. 2, <http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CAD-35-36-2-6.pdf> [consulté en mars 2017].

Snyder, J. 2005. Introduction. Reconstructing politics amidst the wreckage of empire. In: Barnett R. Rubin; Jack Snyder (éd.), *Post-Soviet Political Order. Conflict and State Building*, Londres et New York: Routledge

Solnick, S. 2005. Will Russia Survive? Center and periphery in the Russian Federation. In: Barnett R. Rubin; Jack Snyder (éd.), *Post-Soviet Political Order. Conflict and State Building*, Londres et New York: Routledge Taras, R. C.; Ganguly, R. 2008. *Understanding Ethnic Conflict. The International Dimension*, 3^e édition, Longman: New York, San Francisco, Boston, Londres

Tudoroiu, T. 2012. The European Union, Russia, and the Future of the Transnistrian Frozen Conflict. In: *East European Politics and Societies*, 26: 135.

Zürcher, C. 2007. *The Post-Soviet Wars. Rebellion, Ethnic Conflict, and Nationhood in the Caucasus*, New York et Londres: New York University Press.

Notes

1. Pour des études de cas spécifiques visant les relations de la Roumanie avec la Moldavie ou la Hongrie, dans le cadre de certains Partenariats stratégiques, voir : Adrian Corpădean, "The Romanian-Hungarian Strategic Partnership 2002-2016", in Nicolae Păun, Sylvain Schirmann (eds.), *Borders, Identities, Communities. The Road to Reconciliation and Partnership in Central and Eastern Europe*, Baden-Baden: Nomos, 2016. pp. 157-174; Adrian Corpădean, "Assessing Romania's Strategic Partnerships - Recent Endeavours in Romanian-Moldavian Relations", in *Der Donauraum, Zeitschrift des Institutes für den Donauraum und Mitteleuropa*, 56. Jahrgang 1-2/2016: 25 Years of Development in the Post-Soviet Space: Civil Society and Participatory Democracy, Vienne, 2018, pp. 107-121.

2. Directorate-General for External Policies, Policy Department, *The frozen conflicts of the EU's Eastern Neighbourhood and their impact on the respect of human rights*, Parlement européen, 2016, p. 5, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578001/EXPO_STU\(2016\)578001_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578001/EXPO_STU(2016)578001_EN.pdf) [consulté en mars 2017].

3. Dans ce cas, le conflit gelé de Transnistrie est lui aussi analysé. Pour une description détaillée des relations entre la Roumanie et la Moldavie, voir Adrian Corpădean, "Romania and the Republic of Moldova. Common Assets and Challenges amid the Europe 2020 Agenda", in Valentin Naumescu, Dan Dungaciuc (éd.), *The European Union's Eastern Neighbourhood Today. Politics, Dynamics, Perspectives*, Londres: Cambridge Scholars Publishing, 2015, pp. 249-268.

4. Directorate-General for External Policies, Policy Department, *The frozen conflicts of the EU's Eastern Neighbourhood and their impact on the respect of human rights*, Parlement européen, 2016, p. 8, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578001/EXPO_STU\(2016\)578001_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578001/EXPO_STU(2016)578001_EN.pdf) [consulté en mars 2017].